



## MAIRIE de BELLOT

☎ Mairie : 01.64.04.81.98  
☎ Secrétariat : 01.64.04.44.33  
☎ : 01.64.04.80.63  
✉ : mairiebellot@orange.fr  
NS/

### **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2018**

Le Conseil Municipal de Bellot dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François HOUSSEAU, Maire.

**Date de convocation** : 17 janvier 2018

#### **Présents :**

M. François HOUSSEAU, Maire  
Mme Sandrine LETOLLE – Mme Christine MOREAUX – M. Roger DARDART, Adjoints  
Mrs. Gérard COLOMBO – Patrick SUDRES – Alexis DEPRES – Luis Filipe DE MELO VIEIRA  
Mmes Joëlle LEGENDRE MORISSE – Mme Gabrielle MAILLARD

#### **Absents excusés + pouvoirs :**

M. Alfred FONTAINE ayant donné pouvoir à M. Roger DARDART  
Mme Sylvie LAROCHE DJOUADI ayant donné pouvoir à Mme Sandrine LETOLLE  
M. Laurent MIGNARD ayant donné pouvoir à M. François HOUSSEAU

#### **Absent :**

Mme Muguette AUBISSE – M. Frédéric DUGUET

#### **COMPTE RENDU DE LA PRÉCEDENTE SÉANCE**

Le compte rendu de la séance du 21 novembre 2017 n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

#### **Nomination secrétaire de séance**

Conformément à l'article L2121-15 du code Général des collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal, Madame Sandrine LETOLLE a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

#### **3/ CC2M : Nomination de référents titulaire et suppléant pour le PLUI (Délibération N°2018-1-1)**

Dans le cadre de la compétence urbanisme de la CC2M. Cette dernière propose la création d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (Projet structurant pour les 31 communes adhérentes). M. Housseau fait partie de la commission d'aménagement du territoire.

Il revient à chaque commune de nommer un référent communal titulaire et un suppléant. Il faudra ensuite au sein du Conseil reconstituer une commission urbanisme. La mise en place du PLUI doit être approuvée en Conseil Communautaire.

#### **4/ CC2M : Modification statutaire (Délibération N°2018-1-2)**

Il s'agit de redéfinir l'intérêt communautaire suite à la fusion des 2 Communautés de

Communes (CCCB et CCBM) pour la création de la CC2M. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification statutaire.

#### **5/ Renouveaulement du bail du cabinet paramédical (Délibération N°2018-1-3)**

Mme Christine FARDEAU, Kinésithérapeute à Bellot louait sous forme d'un bail précaire (36 mois maximum) un local appartenant à la Mairie. Ce bail arrive à échéance. Suite à un rendez-vous avec Mme Fardeau, il est convenu de reconduire un bail annuel avec tacite reconduction dans les mêmes conditions que précédemment.

#### **6/ Subvention Amendes de police (Délibération N°2018-1-4)**

Comme depuis deux ans le Conseil Municipal souhaite renouveler la demande de subvention d'Amendes de police afin d'effectuer les travaux suivants :

- Mise en place d'un cheminement piéton à Doucy pour les enfants des Crochots
- Plantation de haies de séparation

#### **7/ Nomination des bâtiments publics (Délibération N°2018-1-5)**

En juin 2017, nous prenions une délibération de nomination des bâtiments publics.

Suite à une rencontre avec d'anciens Maire de Bellot pour avoir leur point de vue, Le Conseil Municipal a délibéré sur les noms suivants :

- Bibliothèque – Suzanne MIREAUX
- Maison des Associations – Maurice ANNE
- Salle Polyvalente – Jean BRODARD

#### **8/ Participation scolaire (Délibération N°2018-1-6)**

Des enfants de la commune sont scolarisés en CLIS, structure inexistante à Bellot.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de participer aux frais de scolarités concernant trois enfants de Bellot.

#### **9/ Saisine de la Safer sur les Biens vacants sans maître (Délibération N°2018-1-7)**

La tâche est complexe, suite à un rendez vous avec M. Gérard Rouyer (réfèrent communal des bois), il est plus approprié de saisir la Safer. Il reviendra au Maire et à la Safer de lancer la procédure (Rachat par la commune, puis revente).

#### **10/ Indemnités kilométriques aux employés communaux (Délibération N°2018-1-8)**

Suite au dossier de Mme Hérisson en 2017 et suite au recensement en cours, les agents ainsi que toute personne effectuant une mission communale peuvent prendre leurs véhicules personnels (formations, etc.). Le Conseil Municipal autorise le remboursement des frais kilométriques ainsi que des repas sur présentation de justificatifs.

#### **11/ Demande de subvention pour une classe découverte**

Suite au courrier de demande de subvention de l'école Jeanne d'Arc de Montmirail pour la réalisation d'une classe découverte (trois enfants de la commune y étant scolarisés), La commune de Bellot disposant de toutes les structures nécessaires, Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité cette demande.

#### **12/ Don à la Mairie de Laucourt**

Le Maire informe le Conseil municipal du remerciement de la Maire de Laucourt suite au don effectué et de la clôture de leur dossier.

#### **13/ Point travaux**

Le Maire fait le point des différents travaux en cours sur la Commune :

- Ecole
- Voirie

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE A 22H15.

Le Maire,

François HOUSSEAU.